

## **La mesure prise par le Préfet du département de l'Océan Antoine Bisaga est en vigueur jusqu'à nouvel ordre, sur toute l'étendue de son unité de commandement.**

Des sources très introduites à la Préfecture de Kribi, la rédaction de [237actu](#) apprend que, le Préfet de l'Océan Antoine Bisaga, Commandeur de l'Ordre National de la Valeur, vient d'interdire toute Marche Politique de quelle forme qu'elle soit et venant de qui que ce soit dans la cité balnéaire de Kribi et sur toute l'étendue du territoire du département de l'Océan, jusqu'à nouvel ordre.

Les mêmes sources très introduites révèlent par ailleurs que cette mesure du Préfet de l'Océan est ainsi aux hautes Instructions du Gouverneur du Sud, M. Félix Nguélé Nguélé, qui a signé une note officielle à cet effet. Ladite note, elle-même, une application de très hautes instructions du Gouvernement. En conséquence, les seuls rassemblements politiques autorisés, apprend-on, sur toute l'étendue de la circonscription administrative de l'Océan, le seront uniquement pendant la Campagne électorale, selon les modalités et les dispositions réglementaires prévues par la Loi. Tout contrevenant à ces mesures, poursuivent nos sources, se verra réprimer avec poigne, fermeté et, sans état d'âme par l'Autorité Administrative et les Forces de Maintien de l'ordre.

Il faut noter que depuis l'annonce, par le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), des Marches par les militants de ce parti politique de Maurice Kamto, à la date indicative du 22 septembre 2020, visant entre autre à renverser le régime de Paul BIYA et empêcher la tenue des élections des conseillers régionaux le 6 décembre prochain, [les pouvoirs publics multiplient des réactions](#) visant à condamner ce projet « insurrectionnel » du MRC et alliés.

---